Document generated on 10/12/2024 2:32 a.m.

Nouvelles pratiques sociales

Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle

Marcela Aranguiz and Jean-Marie Fecteau

Volume 11, Number 1, Spring 1998

L'itinérance

URI: https://id.erudit.org/iderudit/301425ar
DOI: https://doi.org/10.7202/301425ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)
1703-9312 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Aranguiz, M. & Fecteau, J.-M. (1998). Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle. *Nouvelles pratiques sociales*, *11*(1), 83–98. https://doi.org/10.7202/301425ar

Article abstract

Au cours du XIXe siècle, le nombre de vagabonds présents dans la ville de Montréal s'est accru considérablement. Les autorités tenteront alors de remédier à ce problème, passant d'une répression ponctuelle dans les années 1830 à la création de divers refuges de nuit entre les années 1860 et 1900 et, enfin, à la mise sur pied de ce qui constitue la première tentative d'assistance systématique aux vagabonds, soit la création du refuge municipal Meurling en 1914. Au-delà d'une réflexion sur les conséquences historiques du phénomène, nous débouchons sur une réflexion sur les formes modernes du vagabondage et sur les processus qui les induisent.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

❖ Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle

Marcela ARANGUIZ
Jean-Marie FECTEAU
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Au cours du XIXe siècle, le nombre de vagabonds présents dans la ville de Montréal s'est accru considérablement. Les autorités tenteront alors de rémédier à ce problème, passant d'une répression ponctuelle dans les années 1830 à la création de divers refuges de nuit entre les années 1860 et 1900 et, enfin, à la mise sur pied de ce qui constitue la première tentative d'assistance systématique aux vagabonds, soit la création du refuge municipal Meurling en 1914. Au-delà d'une réflexion sur les conséquences historiques du phénomène, nous débouchons sur une réflexion sur les formes modernes du vagabondage et sur les processus qui les induisent.

Du vagabondage à l'errance, de l'errance à l'itinérance, un fil rouge traverse l'histoire, liant pauvreté et mobilité, jumelant chômage structurel et abri temporaire, accordant les mots « travail » et « résidence » au rythme syncopé de la précarité. Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire du vagabondage dans ses multiples formes d'apparition et encore moins de donner un ancêtre à l'itinérant. Nous voulons plutôt poser les jalons d'une réflexion sur les conditions d'apparition de l'itinérance moderne. Nous postulons, d'une part, que le mode d'organisation économique, social et politique qui se met en place au XIXe siècle établit les paramètres d'une fragilité sociale nouvelle, dont l'errance n'est que la manifestation extrême et que, d'autre part, cette fragilité

trouvera dans l'État-providence de la deuxième moitié du XXe siècle à la fois son régulateur et son accélérateur.

Certes, l'errance des pauvres prend la figure du vagabond depuis la nuit des temps et, déjà au XIVe siècle, le problème apparaît assez important pour justifier une répression étatique féroce dans la plupart des pays d'Europe. Mais, au-delà des homologies qu'une anthropologie ou une sociologie trop pressée[1] peut découvrir avec la situation actuelle, le vagabondage préindustriel a très peu à voir avec les formes modernes de l'errance, tant au plan de ses manifestations, de ses conditions d'apparition et de reproduction qu'à celui de ses modes de prise en charge[2]. En effet, ce qui se met en place au XIXe siècle est à la fois un mode de régulation économique et un type de gouverne politique fondé sur la liberté personnelle et dont la cohésion repose sur le principe de la libre volonté de ses membres. La pauvreté comme l'errance ne constituent plus un statut, mais une carence personnelle remédiable. La misère ne sera plus conçue comme une simple médiocrité, comme une fragilité structurelle qui échoit naturellement au grand nombre, mais comme un *manque*, un déficit temporaire qui trahit une socialisation défectueuse, voire une éthique déficiente du travail. C'est donc là un renversement majeur de la problématique de la pauvreté et de son traitement[3] qui va transformer les conditions de développement et surtout de prise en charge du vagabondage. D'une part, dans une société où le travail est libre, les sans-travail sont moins des exclus statutaires qu'une main-d'œuvre disponible. La contrainte au travail est celle de la nécessité, et non l'œuvre de la loi ou de la coutume. De même, le refus de travailler est certes moralement condamnable, mais n'a rien d'illégal[4] et ne peut légitimer la contrainte. La paresse et l'errance sont peut-être des péchés contre la sociabilité, mais pas des crimes[5].

1. Voir notamment l'essai de Robert CASTEL (1995).
2. Le vagabond est un exclu, sans foyer, sans résidence et sans maître (« sans feu ni lieu et sans aveu »), dans une société où ces trois modes d'existence constituent la matrice de l'existence collective. Voguant de petits métiers en petites rapines, seul ou en groupe, il constitue un exclu de fait, dont la condition même suffit à justifier une répression violente.
3. On pourra consulter l'essai important de Mitchell DEAN (1991). Voir aussi Giovanna PROCCACI (1993).
4. À moins qu'il débouche sur l'incapacité de la personne ou de sa famille à se soutenir, comme finira par le stipuler la loi canadienne de 1869 contre le vagabondage.
5. On oublie trop souvent que la répression du vagabondage pose, dans ce contexte, un problème propre au XIXe siècle. Il s'agit de distinguer le vagabond de l'ouvrier qui va de ville en ville à la recherche d'emploi. La solution adoptée a généralement consisté à réprimer les manifestations tangibles d'une *attitude* de refus, conjuguée à une *volonté* manifeste de ralentir ou de nuire à l'activité quotidienne des citoyens honnêtes. Ainsi, le principal chef d'arrestation des vagabonds pendant tout le XIXe siècle à Montréal sera la conjonction de l'oisiveté manifestée en public et d'un désordre provoqué (« *idle and disorderly* »). On notera aussi qu'une telle attitude n'a désormais que le statut d'infraction mineure et ne légitime plus les mesures draconiennes de répression de l'« ère du despotisme ».

Ce recul manifeste dans la rigueur de la répression de l'errance correspond, paradoxalement, à une croissance sans précédent de la pauvreté extrême et de la fragilité de l'existence pour la masse des prolétaires de l'industrie nouvelle. Le « paupérisme » est ainsi la figure d'une misère nouvelle, induite par l'industrialisation. La stratégie consistera essentiellement à créer des institutions de contrôle et de redressement moral (la trilogie prison, asile et institution charitable) se voulant aptes tant à resocialiser les délinquants et les pauvres valides qu'à prendre en charge les cas extrêmes de dénuement, notamment les inaptes au travail (malades pauvres, enfants, vieillards et invalides).

La configuration de l'assistance qui émerge distingue ainsi nettement les adultes valides, piétaille soumise à la loi d'airain du marché, des invalides, susceptibles de recevoir une aide quand la famille ou les proches s'avèrent impuissants. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le développement des premières mesures visant les vagabonds à Montréal au XIXe siècle. On n'en proposera ici qu'un bref tableau, car si l'historiographie américaine[6] s'est, depuis les 20 dernières années, intéressée à ce sujet, l'étude de cette forme extrême de pauvreté a été virtuellement ignorée au Québec.

UNE PREMIÈRE POLITIQUE DU VAGABONDAGE ?

Dès le premier quart du XIXe siècle, les premiers effets de l'urbanisation et de l'augmentation de la pauvreté se font sentir à Montréal. C'est également à cette époque que l'on peut déceler ce que l'on pourrait considérer comme les premiers signes d'une présence considérable de vagabonds dans cette ville puisque c'est à ce moment qu'apparaîtront les premiers règlements de la ville concernant les mendiants. En 1822, la municipalité émet ses premiers règlements visant à contrôler le nombre important de mendiants présents dans les rues de Montréal. Ces lois rapidement devenues inopérantes, en 1835, divers citoyens se plaignent devant la gravité de la situation (Lapointe-Roy, 1987 : 133-134). Comme en témoignent ces exemples, on ne parle pas encore, à cette époque, du vagabondage comme d'un phénomène de pauvreté qui pourrait nécessiter une intervention particulière en matière d'assistance. Il s'agit plutôt, ici, de contrôler un élément qui dérange une partie des citoyens de la cité. En effet, comme pour la plupart des problèmes reliés à la pauvreté, l'intervention de la municipalité en matière d'assistance aux pauvres demeurera, jusque dans les dernières années de ce siècle, une intervention réservée aux situations d'urgence telles que les incendies, les

6. Voir notamment les études de Paul T. RINGENBACH (1973), Eric H. MONKKONEN (1982) et Michael B. KATZ (1983).

catastrophes naturelles ou les épidémies. Dans le cas du vagabondage, l'intervention municipale se restreindra donc, dans la majeure partie de la période étudiée ici, à des tentatives de contrôle répressif le plus souvent épisodiques.

Du côté des institutions charitables, si la soupe populaire est sans doute une des premières formes d'assistance offertes aux vagabonds, il en va de même des premières maisons d'industrie (Lapointe-Roy, 1987 : 273-289). Les archives consultées ne nous permettent cependant pas encore de déceler la présence d'une politique d'intervention systématique et destinée aux itinérants. La principale forme d'assistance disponible aux itinérants, durant cette période, semble être le poste de police et, éventuellement, la prison commune. En effet, tout au long du XIXe siècle et ce jusque dans les premières années du XXe siècle, les pauvres de la ville accourront, particulièrement dans les mois d'hiver, vers les postes de police, afin d'y trouver un abri pour la nuit, et dans certains cas, un repas. Il semble que, d'une façon générale, les policiers considéraient l'accueil des indigents dans leurs postes comme faisant partie de leur tâche. Pourtant, ils dénoncent tout au long du siècle le fait que les postes n'étaient pas aménagés à ces fins[7]. Cette incapacité des postes de police à subvenir aux demandes de logis temporaire obligera à trouver d'autres formes d'assistance aux sans-abri de la ville.

C'est ainsi que l'on assiste, au début des années 1860, à la création de deux refuges de nuit destinés à recueillir les vagabonds : le Montreal Protestant House of Industry and Refuge et le Saint Bridget's Refuge. L'ouverture de ces deux institutions amènera le chef de la police de Montréal à faire ce constat optimiste :

> Un grand nombre de personnes se sont fait une habitude de venir se réfugier pour la nuit dans les stations ; ces dernières sont tout à fait impropres à cet usage. Je suis heureux de dire que depuis l'établissement de la maison de refuge protestante, l'Asile Ste-Brigide s'est ouvert sur la rue Montcalm. Ces asiles ont déjà produit un grand bien, et ont eu pour résultat de diminuer considérablement le nombre de personnes qui viennent chercher refuge dans nos stations[8].

Le Montreal Protestant House of Industry and Refuge ouvre donc ses portes en 1863. Malgré son nom, il est destiné, du moins dans les premières années de sa création, à venir en aide tant aux catholiques – francophones comme anglophones – qu'aux protestants. Il offre en fait à la population indigente de Montréal une série de services assez diversifiés. Il s'agit avant tout d'une maison d'industrie, destinée à faire travailler les pauvres qui habitent en permanence sous le toit de l'institution, ainsi que d'un centre de

7. Voir, entre autres, Ville de Montréal, Rapport annuel du chef de police pour 1863.

8. Ville de Montréal, Rapport annuel du chef de police pour 1865.

distribution de denrées – vêtements, nourriture, bois de chauffage. On y retrouve en plus un refuge de nuit, où les sans-logis peuvent être abrités pour la nuit et y recevoir un repas[9].

La seconde institution, le Refuge St-Brigide, sera mise en place par la communauté catholique irlandaise en 1865, afin de servir le bassin de population catholique de la ville. La création de cette institution sera par ailleurs perçue d'un très bon œil par le Montreal Protestant House of Industry and Refuge, heureux de voir sa clientèle diminuer[10]. Il semble que le Refuge St-Brigide offrait également divers types d'assistance à la population indigente de Montréal : un logement à long terme pour les vieillards et pour les jeunes servantes, un centre de distribution ainsi qu'un refuge de nuit pour les sans-abri des deux sexes (Chureau, 1996 : 104).

La consultation des rapports annuels de la Montreal Protestant House of Industry and Refuge nous permet de tirer certaines conclusions sur le traitement et la vision des vagabonds qu'on y véhicule. Dès la première année du fonctionnement de l'institution protestante, il est clair que l'on considère que les gens qui fréquentent le refuge de nuit, désignés comme les «*casual poor*», forment une classe qui doit être distinguée des autres pauvres et qui ne doit pas entrer en contact avec les «*permanent poor*», soit ceux qui résident dans la maison d'industrie. Ces deux catégories sont d'ailleurs soigneusement séparées à l'intérieur de l'immeuble. Cependant, on ne tardera pas à se plaindre du fait que les vagabonds ont tendance à revenir trop souvent.

> *The class of persons admitted has been, as might have been expected the very lowest in social scale. The dregs of society have furnished the large majority of the inmates and they have come back upon our hands from week to week, until many have become almost permanent residents or boarders which is not the design of the Refuge at all*[11].

Les rapports du Montreal Protestant House of Industry and Refuge démontrent que les itinérants ne sont pas considérés sur le même pied d'égalité que les autres pauvres qui fréquentent l'institution, sauf dans le cas où ils deviennent des résidents de la maison d'industrie, ce qui démontre leur volonté de changer leur état de vagabonds et d'être réformés. Pour ceux qui décident de rester dans leur situation, l'institution offrira alors un minimum d'assistance, soit un logis pour la nuit et un bol de soupe.

Le vagabond du milieu du XIXe siècle n'en constitue pas moins une catégorie floue, faisant osciller la bonne conscience du bourgeois entre

9. Montreal Protestant House of Industry and Refuge, *Annual Report for the Year 1864*.
10. Montreal Protestant House of Industry and Refuge, *Annual Report for the Year 1865*.
11. Montreal Protestant House of Industry and Refuge, *Annual Report for the Year 1863*.

l'horreur morale et la pitié charitable, le rendant autant susceptible de répression que digne d'une aide ponctuelle sous condition de mise au travail. Ambiguïté de la prise en charge qui témoigne des difficultés de concilier liberté individuelle, gestion de la pauvreté et contrôle des populations errantes au XIXe siècle. C'est pourquoi l'historien à la recherche des errants les retrouve tant dans les maisons d'industrie que dans les prisons, dans les maisons de réforme pour délinquants que dans les postes de police. L'errant n'est en fait que la figure extrême, le lieu de visibilité maximale de la fragilité de la vie qui est imposée à l'immense majorité des classes populaires à l'ère de l'industrialisation sauvage. Son isolement relatif[12] ne le sépare pas structurellement de la masse des pauvres qui vivent, eux aussi, la précarité du travail et la menace de l'accident, tout en pouvant compter cependant sur des réseaux plus stables de solidarité.

LA PÉRIODE 1870-1930 : LE TEMPS DES REFUGES

En ce sens, la fin du XIXe siècle, surtout à partir des années 1880, semble constituer une rupture, tout au moins un déplacement d'accent. La consolidation d'une classe ouvrière de plus en plus nombreuse et organisée, l'immigration massive et l'exode rural qui jettent en ville des vagues de plus en plus denses de jeunes ou de moins jeunes à la recherche d'emploi, transforment à la fois le visage des villes et les formes de la solidarité. Un double phénomène semble se produire.

Dans un premier temps se manifeste une reconnaissance de plus en plus large du fait que, sous l'ampleur des phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation, les sociétés se doivent de trouver des moyens de soutenir la classe ouvrière[13]. La charité « scientifique » ou l'État (le débat est ouvert et fait rage à l'époque) se doivent de prendre *systématiquement* en charge le problème d'une pauvreté conçue de plus en plus comme structurelle, et ce dans ses diverses manifestations, soit l'enfance (expansion de l'enseignement

12. Il faudrait fortement nuancer l'assimilation du vagabondage à l'isolement ou à l'exclusion, qui est faite de façon générale dans l'historiographie. Les vagabonds, errants, « *tramps* », etc., sont souvent des ouvriers non qualifiés allant d'emploi en emploi, de ville en ville, de groupe en groupe aussi. Il s'agit d'une condition qui n'empêche nullement une relative socialisation (compagnons d'errance, liaisons de tavernes ou d'hôtels, échanges avec autres employés, réseau de connaissances, etc.). Mais cette socialisation, qui n'est pas moins intense, est plus fragile et ne permet pas de prévoir l'avenir et de se prémunir contre les risques éventuels de l'existence. Il s'agit moins d'une position de marginalité que d'un entre-deux, un intervalle de vie entre les formes anciennes d'encadrement social (famille, village, compagnonnage) perdues et les nouvelles formes inaccessibles (vie de quartier, syndicats, sociétés mutuelles, clubs sociaux).

13. On voit ici l'impact tant de la nouvelle science sociologique que de la capacité de résistance et de lutte de la classe ouvrière.

primaire, multiplication des mesures de placement en famille d'accueil ou des institutions de prise en charge), la vieillesse (instauration des premiers régimes de retraites) et même le chômage, qui « naît » comme catégorie[14]. Le développement des idéologies solidaristes appuie ainsi l'idée d'une extension du rôle philanthropique de l'État et d'une protection accrue de la classe ouvrière.

Mais dans un second temps, et corrélativement, les situations limites apparaissent de plus en plus comme des cas désespérés. En criminologie comme en médecine (eugénisme) et dans les autres sciences sociales, le scientisme en arrive à définir et parfois à stigmatiser des cas limites où pauvreté extrême, aliénation et récidive systématique sont attribuées à des traits innés ou à des caractéristiques indélébiles. Dès 1880, E. C. Wines désigne ces populations comme « *defectives, dependants and delinquents*[15] » et recommande que l'on attache une attention particulière à ces catégories d'inaptes. La science vient justifier une catégorisation, voire une anthropologisation de la misère extrême qui contribue à l'isoler de la « société organique » durkheimienne[16] en la proclamant incurable. Dans ce contexte, le vagabond apparaît comme l'archétype d'un sous-prolétariat d'irréductibles au travail, qu'il faut d'urgence éliminer[17].

Au Canada, la loi de 1869 sur le vagabondage, qui sera par la suite intégrée au *Code criminel* de 1892, participe à cette systématisation de la répression de ceux que l'on définit de plus en plus comme des « criminels d'habitude », et dont on voudra à tout prix nettoyer les villes[18]. À Montréal,

14. Christian TOPALOV, *Naissance du Chômeur, 1880-1910* (1994).

15. « *The physical and moral causes which are the occasion of insanity in one man excite another to crime. The connection between crime and pauperism is exceedingly close; so is that between crime and imbecility* », Enoch C. WINES (1880).

16. C'est ainsi que peut en bonne partie s'expliquer l'apparent paradoxe d'une époque qui, d'une part, a élaboré une critique radicale des formes libérales d'enfermement et préconisé un traitement non institutionnel (probation, familles d'accueil, etc.) et, d'autre part, a systématisé l'internement des irrécupérables (aliénés et imbéciles, ivrognes d'habitude, criminels dangereux, etc.). Voir sur ce point David J. ROTHMAN (1980) et surtout David GARLAND (1981).

17. Les années 1870-1880 voient se développer cette problématique : aux États-Unis et en Angleterre, la mise en place des Charity Organization Societies promeut l'application d'une charité « scientifique » dont le premier précepte est l'élimination radicale de la mendicité. Au même moment, en France, se déroule un débat virulent sur le vagabondage qui aboutira à l'adoption de lois pénales plus rigoureuses : Pasteur ROBIN *et al.* (1885-1886). Voir Michelle PERROT (1978).

18. Voici un témoignage parmi d'autres : « Les récidivistes sont [...] les plus difficiles à corriger [...] Ils sont indubitablement les plus vicieux quoique n'étant pas de grands criminels. Ils ne cherchent nullement à réfléchir et ne se soucient point de changer de conduite. Ils ne s'intéressent en aucune façon au travail. [...] Ils suivent avec une désolante indifférence tout ce qui se fait de bien autour d'eux ainsi que les instructions religieuses qui réveilleraient dans leur âme ou qui y feraient naître quelques sentiments de probité et de repentir. Ils sont de tous les prisonniers les moins sensibles aux exhortations et aux bons traitements de leurs surveillants aussi bien qu'à toute impression morale [...] Ils aiment la vie prisonnière parce qu'elle favorise leur invincible penchant à la paresse et parce

en ce qui concerne l'itinérance, les années 1880 et 1890 marquent la période où l'on voit proliférer des refuges de nuit pour sans-abri[19]. Nommons parmi ceux-ci la Old Brewery Mission, le Refuge de nuit de l'Union Française, le Refuge Ouimet, l'Accueil Bonneau et le Refuge de l'Assistance publique qui viennent s'ajouter aux postes de police, ainsi qu'au Protestant House of Industry and Refuge et au Saint Bridget's qui poursuivent leur œuvre pendant ces années. De plus, l'augmentation du besoin d'assistance pour les sans-abri de la ville et les coûts que cela comporte amènent les refuges à soumettre de plus en plus souvent des demandes de subvention à la Ville ou au gouvernement. En effet, à partir des années 1880, la province avait contraint les municipalités à payer une partie des frais d'assistance aux aliénés et aux enfants. La pratique d'accorder des sommes aux autres types d'institutions, dont les refuges de nuit, semble cependant n'apparaître qu'à partir des années 1890. Mais jusqu'aux années 1910, l'aide reste ponctuelle et bien timide. Il reste que, à partir de ces années, le vagabondage à Montréal devient, pour la première fois, une préoccupation réelle pour la municipalité. Deux options semblent alors se présenter : augmenter les subventions aux refuges de nuit ou créer un refuge municipal.

L'idée de la création d'un refuge appartenant à la Ville fera peu à peu son chemin à partir des années 1890. Le courant de réformisme urbain qui anime une partie des élites pousse la municipalité à adopter des mesures afin de pouvoir mieux répondre aux besoins de la population montréalaise. C'est en 1893, dans un article du journal *La Patrie*, que nous retrouvons la plus ancienne mention de l'idée de créer un refuge municipal.

> Depuis quelque temps, on parle d'agrandir notre palais municipal et d'ériger une nouvelle construction où seraient relégués les quartiers généraux de la police et des tribunaux correctionnels. Nous croyons avec M. l'échevin Préfontaine que le besoin de pareilles transformations ne devrait pas encore absolument faire dépenser de l'argent, on devrait l'employer à la construction d'une maison de refuge qui serait sous contrôle de la municipalité[20].

---

qu'elle leur procure un séjour de repos, une occasion heureuse de rencontrer de leurs compagnons, et un espèce d'Hôpital où ils reprennent les forces perdues dans les excès d'ivrognerie, de vagabondage et de débauche, en un mot parce qu'ils acquièrent une nouvelle vigueur qui va leur permettre, une fois en liberté, de continuer la pratique du libertinage, de la fraude, de légers vols, etc. ainsi de suite pendant de nombreuses années, si une mort prématurée ne vient pas y mettre un terme, ou si la prévoyance et la sagesse d'un législateur ne viennent pas réformer et compléter les lois, de manière à substituer aux courtes sentences, des condamnations de longue durée, au travail forcé, dans la prison centrale. » (« 26e rapport des inspecteurs des prisons et asiles pour 1895 », *Documents de la session*, 1896, vol. 30, nº 2, 14-15)

19. Un mouvement parallèle, très peu étudié lui aussi, paraît être la multiplication des petits hôtels accueillant des chambreurs à la semaine ou au mois.

20. *La Patrie*, le 8 mars 1893.

Ce n'est pourtant que dans les premières années du XXe siècle que l'on ramènera cette idée sur la scène de la politique municipale. En 1901, Francis McLean, de la Montreal Charity Organization Society, se plaint lors d'une conférence publique de l'état de la charité à Montréal. Il dénonce, entre autres, l'absence d'un asile public pour les itinérants, mieux à même de gérer le problème que les institutions privées qui, dans leur approche, n'ont pas l'esprit de fermeté nécessaire pour offrir ou refuser de l'aide (Copp, 1978 : 114).

Il existe donc, dans la première décennie du XXe siècle, plusieurs projets qui seront mis de l'avant en vue d'améliorer la situation des refuges de nuit à Montréal. Parmi ceux-ci, municipaliser des refuges déjà existants, comme le Refuge Ouimet ou encore celui de l'Assistance publique. L'idée ne pourra cependant se concrétiser qu'en 1912, lorsqu'un riche philanthrope belge du nom de Gustave Meurling lègue une somme de 80 000 $ à la Ville de Montréal pour être utilisée à des fins charitables. On décidera alors d'affecter cette somme à la construction d'un refuge municipal pour hommes adultes : le Refuge municipal Meurling, qui ouvrira ses portes le 19 mars 1914[21].

La personne derrière la création du refuge municipal Meurling est Albert Chevalier[22], directeur à partir de 1909 du Bureau de l'Assistance municipale. Il concevra cette institution sur le modèle de celles mises en place par diverses municipalités américaines. Le but de ce refuge est d'offrir, contrairement aux autres refuges de nuit, une aide systématique, basée sur une étude de cas de chaque individu qui met les pieds au refuge. L'itinérant qui entre au Refuge municipal Meurling est lavé, son linge est désinfecté et on y offrira même les services d'un bureau d'emploi. Dans les premières années, on interdit même aux individus d'y retourner plus de quelques soirs puisqu'on estime leur avoir offert tous les moyens nécessaires pour les tirer d'affaire[23]. Malgré les attentes, on se rendra bien vite compte de l'inefficacité des méthodes de prise en charge. Le refuge devient vite un vaste dépôt où les vagabonds reviennent régulièrement. Tout laisse croire que, malgré ses ambitions initiales, à la fin de la décennie, le Refuge municipal sera devenu un refuge de nuit comme les autres[24].

De fait, la création du refuge témoigne d'une époque où l'autorité publique n'hésite plus à intervenir directement dans la prise en charge de la pauvreté extrême. C'est cette même tendance qui sera à l'œuvre dans la loi

21. *Montreal Herald,* le 19 mars 1914.

22. Bien connu dans le milieu de la philanthropie montréalaise, Chevalier restera directeur du Meurling jusqu'au début de 1940.

23. Rapports annuels de l'Assistance municipale, 1913, 1914 et 1915.

24. Il déménagera sur la rue Moreau en 1956 et deviendra le centre de réhabilitation Meurling pour ensuite fermer ses portes au milieu des années 1970.

d'assistance publique votée en 1921. Il faut noter cependant que cette extension de la sphère publique, ici à l'échelon municipal, n'indique en rien une reconnaissance d'un quelconque droit à l'assistance. La vision du vagabond reste dépendante de cette anthropologie pessimiste qui a remplacé la condamnation morale par un discours prophylactique. Le fondateur du Refuge Meurling, Albert Chevalier, illustre bien cette conception dans ces propos :

> *The vagrant is a social refuse!*
>
> *Should we utilize him? Yes, we should do our utmost in order that he may be of some use since we cannot cure him. The refuse is and will remain a refuse; it is our social lot, the result of our growth and of our constant progression. It is, therefore, our duty to employ the vagrants, to direct them, to subject them to a rule which will replace the will which they lack and make them useful to society; we will thereby improve these social wreks or at least prevent them from doing any harm.*
>
> *It seems impossible to cure them*[25].

CONCLUSION : L'ÉTAT-PROVIDENCE COMME RUPTURE

On l'a vu, à partir du moment où le vagabondage cessait d'être un « état », une condition s'attachant aux rejets de la société féodale, la figure du vagabond, comme exclu volontaire du marché du travail, prenait les teintes multiples de la misère méritée, voire de la pauvreté irrécupérable. Le flou artistique de la définition du vagabond dans la loi de 1869 venait sanctionner, tout en s'efforçant de le démarquer, ce territoire aux frontières du crime et de la charité où à la minceur des secours disponibles venait s'adjoindre, au grand dam de certains philanthropes bien-pensants, la timidité relative de la répression. Dit autrement, le vagabond venait illustrer l'ambiguïté fondamentale du traitement que cette société libérale réservait à la misère des bien-portants. Il représentait le moment où cette pauvreté cesse d'être tolérable et dépasse les bornes définies par la morale du système. Entre le vagabond et les pauvres « ordinaires », la loi (ou la charité publique, son éternelle complice...) traçait une ligne toujours plus évanescente, toujours plus fuyante, à mesure que les blocages structuraux de cette société de la liberté du plus fort se faisaient plus manifestes. Le recours à l'enfermement « charitable », hors du pénal, représenté par ce que nous avons appelé le « temps des refuges », n'est au fond que la dernière manifestation de cette tentative désespérée de fixer, une fois pour toutes, la figure du vagabond, en le déclarant

25. CHEVALIER, A. (1912). « How Vagrants Are Dealt With », Report of the Proceedings of the Thirteenth Canadian Conference of Charity and Corrections, 104.

« irrécupérable ». Société dure, où l'exclusion, eugénique ou raciale, apparaissait comme la solution « scientifiquement » validée à l'angoisse des honnêtes gens...

C'est cette société, ou du moins les choix sociaux qui sous-tendent son équilibre, que viendra détruire, ou recomposer, le modèle keynésien à la base de l'État-providence, après 1945 surtout. On le sait, une des grandes mutations consacrées par cette forme étatique[26] est la disparition virtuelle des distinctions morales, physiques ou matérielles fondant les modes d'assistance et l'adoption du principe du droit universel de *tout citoyen* à un minimum décent de biens et de services. Cette recomposition majeure interdit de discriminer les formes particulières de misère ou de situation au profit d'une catégorisation construite à partir d'un définition des *besoins* et non des attitudes. De plus, la reconnaissance du droit à un minimum vital devait entraîner la disparition des formes extrêmes de dénuement, dans la mesure où elle garantissait à chacun l'accès à un minimum de biens et de services. La disparition virtuelle du terme « vagabond » du vocabulaire des sciences sociales et de la criminologie est tout à fait symptomatique de ce phénomène. Même la résurgence, ces dernières années, de masses d'errants dans les grandes villes occidentales n'a pas ramené ce terme infamant[27].

En fait, la réapparition de l'errance comme phénomène massif dans nos sociétés nous oblige à analyser ses traits originaux. Il faut se demander par quels processus l'État-providence, prétendant pouvoir régler les problèmes aux sources du vagabondage, a-t-il pu permettre la résurgence de ce phénomène. Mieux encore, il faut s'interroger sur la pertinence de postuler une continuité historique quelconque entre vagabondage et itinérance. Ce dernier concept réunit en effet un ensemble de situations qui, finalement, ont peut-être peu à voir avec la figure ancestrale du vagabond. Il nous a paru utile, en guise de conclusion, d'esquisser une réflexion sur les formes modernes de l'itinérance, à la lumière du passé comme au regard des

26. Précisons ici que nous distinguons l'É.at-providence de l'« État social » de Castel, qui, à la suite d'Ewald et Donzelot, situe au tournant du siècle la mutation centrale présidant à l'avènement de l'État régulateur. L'hypothèse sous-jacente à l'actuelle argumentation est que, plus que la forme assurantielle et l'extension du rôle de l'État dans l'assistance, caractéristiques des années 1880-1920, les années 1930-1950 président à une reformulation centrale des rapports entre État et citoyens, et des critères de régulation générale des sociétés. Nous nous contenterons ici d'explorer brièvement l'effet, dans notre domaine, de cette mutation. Signalons enfin, pour les esprits chagrins qui déploreraient la vision très critique qui se dégage de cette hypothèse, que la glorification des « acquis » de l'État-providence, dans un article où il est question du problème historique de l'itinérance, semble pour le moins hors de propos...

27. L'expression « sans-abri » est ainsi dénuée de tout caractère péjoratif ou stigmatisant, et souligne simplement un type spécifique de besoin. Le néologisme « itinérant » est encore plus évocateur, dans la mesure où il nie implicitement l'errance (soit la mobilité sans but précis) pour mettre simplement l'accent sur le déplacement (itinérance implique en effet un schéma logique de déplacement ou, du moins, un tracé dont le sens n'est simplement pas toujours évident à l'observateur).

nouveaux processus induits par la société de l'ère welfariste. Trois de ces processus nous semblent particulièrement importants, soit l'individualisation, la localisation et la stigmatisation.

L'individualisation

Le développement de l'individualisme, « positif », « négatif » ou « narcissique », fait partie des constats passe-partout des analyses sociales contemporaines[28]. Gauchet parle, de son côté, d'individualisme de masse :

> L'État-providence classique, en même temps qu'il procède du compromis de classe, produit des effets d'individualisme formidables. Quand on procure aux individus ce parachute extraordinaire qu'est l'assurance d'assistance, on les autorise, dans toutes les situations de l'existence, à s'affranchir de toutes les communautés, de toutes les appartenances possibles à commencer par les solidarités élémentaires de voisinage [...] L'État-providence est un puissant producteur d'individualisme. (Gauchet, 1991 : 170)

Mais l'individualisme n'est pas seulement induit par l'accès garanti à une sécurité minimale en dehors des solidarités traditionnelles, il est aussi impulsé par l'éclatement des formes de sociabilité qui constituaient de puissants vecteurs d'identité collective au sein de la société globale. L'avènement de l'État-providence consacre la mort des visées corporatistes qui, depuis le début du siècle, s'étaient efforcées de trouver une forme politique de remplacement au libéralisme comme à l'État centralisateur. Il institue, d'une part, une relation privilégiée entre l'individu et l'État tout en diluant, d'autre part, le rôle des associations et groupements sociaux dans une dynamique de concurrence et de compétition face à ce même État[29]. D'où la multiplication des instances associatives, des pôles partiels d'identité collective entre lesquels s'insère, de façon toujours inédite selon chacun, l'individu. Autrement dit, l'individu construit son identité comme un noyau unique de relations éclatées entre différentes sphères associatives. La mutation de la famille ne fera qu'accentuer ce phénomène. Une de ses principales manifestations sera l'éclatement de la morale, ce catéchisme civique commun qui constituait, depuis au moins un siècle, à la fois la limite et la condition de possibilité de la « liberté libérale ». Les conditions sont donc posées pour que

28. On nous permettra de ne pas défiler ici la longue litanie, de Dumont à Renaut, de Lasch à Lipovetski, des penseurs qui placent cette notion au cœur de leurs analyses. Les diverses réflexions sur l'« identité » sont un phénomène connexe.

29. Cette idée centrale de régulation des tensions, d'équilibrage des intérêts, d'arbitrage des conflits entre groupes postulés comme plus ou moins égaux, est au cœur du « néo-solidarisme » d'analystes comme Ewald, Minc, Rosanvallon et Donzelot. On en retrouve l'expression la plus achevée dans R. CASTEL (1995 : 385-474).

se développe une nouvelle forme d'itinéraire personnel qui rende pensable le rejet temporaire ou permanent des formes acceptées de sociabilité. Le vagabondage peut devenir, dans ce contexte, un choix de vie, quelque ardu et difficile soit-il. Et ce choix de vie ne sera ni susceptible de répression, ni sujet à la réprobation morale générale. En d'autres termes, le processus d'individualisation à l'œuvre dans la société «de bien-être» rend à la fois possible et difficilement délimitable une marginalité vécue comme une rupture volontaire avec les normes sociétales ayant cours. Plus encore, il rend quasi impossible la définition de *critères* d'exclusion ouverte qui soient fondés sur ces normes rejetées.

La localisation[30]

La ségrégation spatiale est au cœur du processus moderne d'urbanisation. Pourtant, la tendance à la séparation des classes dans la ville, amorcée au XIXe siècle, n'est pas un processus continu. Elle connaît des rythmes divers, épouse des formes contrastées. Si la population ouvrière de Montréal se concentre dans certains quartiers à partir du second tiers du XIXe siècle (Centre-Sud, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri) et si les «beaux quartiers» se développent à un rythme analogue, on a trop tendance à oublier que, de la Confédération aux années 1930 au moins, les quartiers dits «ouvriers» abritent aussi un importante proportion de bourgeois ou de petits-bourgeois, élites locales propriétaires qui constituent la notabilité de quartier[31]. À partir des années 1940-1950 se produit une vaste recomposition du tissu urbain, avec le développement des banlieues, l'arrivée massive d'une immigration diversifiée qui se concentre dans certains quartiers des villes et une accélération dramatique de l'exode rural. Certains quartiers vont littéralement se vider de leur bourgeoisie et connaître un processus de ghettoïsation[32].

Un des principaux effets de ce phénomène est la destruction du tissu paroissial sur lequel reposaient pour une bonne part les anciens modes d'assistance. Certes, l'aide matérielle et l'organisation de certains services seront désormais relayées, à une échelle accrue, par l'État ou les groupes populaires. Mais les formes traditionnelles de solidarité et de dépendance entre notables locaux et familles pauvres ont éclaté pour faire place à l'isolement[33]. Dans

30. Cette section s'inspire en partie de l'analyse de M.B. KATZ (1993).

31. L. FERRETTI (1992) en fait un portrait vivant.

32. Les grandes villes américaines connaissent un phénomène analogue, aggravé par le problème de la ségrégation raciale.

33. On sait que l'organisation des associations de quartier, dans les années 1960 et 1970, est une des principales formes de lutte contre cette tendance.

certains quartiers, la désinstitutionnalisation brutale[34] n'a fait qu'accentuer ce phénomène d'atomisation sociétale. Si l'individualisation constitue pour ainsi dire la condition morale et matérielle de l'errance moderne, la localisation permet d'attribuer des espaces privilégiés de développement du phénomène.

La stigmatisation

L'État-providence était censé mettre fin à une logique sociale d'exclusion morale qui permettait aux bien-pensants d'accentuer l'odieux de la condition d'« assisté » par la reconnaissance formelle d'une dépendance envers l'Autre philanthropique (certificat de pauvreté du curé ou du juge, « *means test* », etc.). Plus subtilement, peut-être, l'aide que l'État accordait à tous rendait encore plus inconcevable la misère ostentatoire du vagabond. Si l'État-providence rend la misère extrême socialement invisible sinon inconcevable, le retour en pleine visibilité sociale de cette misère, que manifeste l'itinérant, n'en est que plus difficile à supporter. D'autant plus que le maintien, même réduit, même menacé, du droit au minimum vital et des régimes de soutien au revenu rend encore plus étrange, sinon incompréhensible, l'existence de ce dénuement extrême.

Si le vagabondage était jadis la figure type de l'exclu, naguère le signe de la pauvreté extrême, l'itinérance prend maintenant l'image du refus plus ou moins rationnel du jeu social, d'une rupture qui ne tient ni de normes communautaires rigides, ni des règles rigoureuses de la survie, mais du rejet conscient et assumé des unes comme des autres. Autrement dit, l'itinérance n'est ni un état social, ni le signe extrême du dénuement, mais un comportement qui assume ces deux formes[35]. Au-delà des efforts de catégorisation technocratique, la société des droits sociaux rend donc possible une forme inédite de stigmatisation pouvant viser ceux qui refusent le consensus du bien-être minimal. L'itinérant est cette figure qui accuse l'ineptie du minimum, qui marque comme en creux les limites de l'économie de l'assistance qui est en jeu depuis l'invention des sociétés capitalistes.

Car l'État-providence avait prétendu régler le problème de la pauvreté dans les termes où la société libérale l'avait posé, soit comme un manque, un déficit matériel dans une société où la richesse est promise à chacun.

34. On notera que la désinstitutionnalisation est une des principales manifestations de l'individualisation induite par l'État-providence. Les droits sociaux reconnus à chacun rendent encore plus odieuses les formes de contrainte collective et institutionnelle mises en place au XIXe siècle. E. GOFFMAN (1961) a été l'un des premiers à les dénoncer. Voir aussi Andrew T. SCULL (1977).

35. On aura compris que l'on traite ici de l'image que donne (et se donne ?) l'itinérance, et non des multiples situations concrètes que ce concept recouvre.

L'État-providence ne faisait que combler ce manque, en reconnaissant que sa reproduction n'était pas nécessaire et pouvait même être néfaste au maintien du tissu social. Au contraire, c'est en reconnaissant à chacun le droit de survivre matériellement qu'une solidarité pouvait être bâtie dans la course au progrès. Le minimum vital accessible permettait de masquer, pour un temps, le déficit de pouvoir qui était, encore plus fondamentalement, au cœur de l'inégalité sociale depuis l'invention de la liberté. L'itinérant, en rejetant, de gré ou de force, les faux-semblants du minimum vital, rend encore plus criante l'absence de pouvoir au cœur de la citoyenneté moderne. On pourrait dire, en paraphrasant les termes du film connu de Denis Arcand, que dans la société du confort (même relatif) et de l'indifférence, la figure de l'errant des villes révèle toute l'ambiguïté de ce confort, comme l'ampleur de notre indifférence... Car il est l'image vivante d'un manque qui est, plus que pauvreté, impuissance.

Bibliographie

CASTEL, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 pages.

CHUREAU, Damien (1996). « La maison d'industrie de Montréal », 1836-1870, Mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Angers, 141 pages.

COPP, Terry (1978). *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929,* Montréal, Boréal, 192 pages.

CROWTHER, M. A. (1982). *The Workhouse System, 1834-1929.The History of an English Social Institution,* Athens, University of Georgia Press, 305 pages.

DEAN, Mitchell (1991). *The Constitution of Poverty. Toward a Genealogy of Liberal Governance,* Londres, Routledge, 248 pages.

FERRETTI, Lucia (1992). *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930,* Montréal, Boréal, 264 pages.

GARLAND, David (1981). « The Birth of the Welfare Sanction », *British Journal of Law and Society*, vol. 8, nº 1, été, 29-45.

GAUCHET, Marcel (1991). « La société d'insécurité. Les effets sociaux de l'individualisme de masse », dans DONZELOT, Jacques (sous la direction de), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Esprit, 169-187.

GOFFMAN, Erving (1961). *Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates,* New York, Anchor Books, 386 pages.

KATZ, Michael B. (1993). « Reframing the "Underclass" Debate ». dans KATZ, Michael D. (sous la direction de), *The « Underclass » Debate : Views from History,* Princeton, Princeton University Press, 440-478.

KATZ, Michael B. (1983). *Poverty and Policy in American History,* New York, Academic Press, 289 pages.

LAPOINTE-ROY, Huguette (1987). *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle*, Montréal, Boréal, 330 pages.

MONKKONEN, Eric H. (sous la direction de) (1982). *Walking to Work, Tramps in America, 1790-1935*, Lincoln, University of Nebraska Press, 253 pages.

PERROT, Michelle (1978). « La fin des vagabonds », *L'Histoire*, n° 3, 23-33.

PROCACCI, Giovanna (1993). *Gouverner la misère. La question sociale en France*, Paris, Le Seuil, 357 pages.

RINGENBACH, Paul T. (1973). *Tramps and Reformers 1873-1916 : The Discovery of Unemployment in New York*, Wesport, Conn., Greenwood Press, 224 pages.

ROBIN, Pasteur *et al.* (1885-1886), « Rapport sur les mendiants et les vagabonds [+ débat] », *Revue Pénitentiaire* , vol. 9, 266-285, 394-415, 523-543, 654-671 ; vol. 10, 137-154, 423-441, 838-856, 985-1002.

ROTHMAN, David J. (1980). *Conscience and Convenience. The Asylum and Its Alternatives in Progressive America*, Boston, Little, Brown & Co, 464 pages.

TOPALOV, Christian (1994). *Naissance du Chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 626 pages.

SCULL, Andrew T. (1977). *Decarceration : Community Treatment and the Deviant. A Radical View*, Englewood Cliffs, N .J., Prentice-Hall, 222 pages.

WINES, Ecnoch C. (1880). *State of Prisons and of Child-Saving Institutions in the Civilized World*, Cambridge.